

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue à l'école Grosse-Île sise au 448, chemin Principal, Grosse-Île (Québec) le lundi 17 septembre 2018 à compter de 9 h 30 (heure normale de l'Est). Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
M. E. Beaulieu
K. Eldridge, vice-président (vidéoconférence)
D. Gray (conférence téléphonique)
M. Clarke (vidéoconférence)
G. Hayes
G. Briand
K. Dickson

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie

DIRECTRICE GÉNÉRALE : N. Joncas
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : S. Ward, directrice des services financiers
(vidéoconférence)
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM : M.-A. Cooke

AUTRES : L. Mosher, directrice des services éducatifs
N. Doddridge, directrice des ressources humaines

ABSENTS : D. Bourgouin; R. Mundle; M. Howatson, commissaire parent;
C. Carney, commissaire parent

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C18-09-264 Il est proposé par G. Briand que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé. ADOPTÉ

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de sujet à traiter.

3. **LECTURE DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 **Séance du 29 août 2018**

C18-09-265 Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 29 août 2018 a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par K. Mackenzie que la secrétaire générale soit dispensée de la lecture de ce dernier. ADOPTÉ

C18-09-266 Il est proposé par K. MacKenzie que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue le 29 août 2018 soit approuvé. ADOPTÉ

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

C18-09-267

Il est proposé par G. Briand de nommer Pat Drohan et Mark Gallibois représentants de la CSES auprès du RSEQ Est-du-Québec pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉ

D. Gray demande à obtenir plus d'information sur la présentation du projet de l'école de Métis-sur-Mer donnée lors de la rencontre tenue en août par le Conseil. N. Joncas, directrice générale, indique que davantage de renseignements seront fournis lors de la discussion à huis clos.

D. Gray sollicite des explications sur le déficit déclaré dans le budget 2018-2019. La directrice des services financiers, S. Ward, fait ressortir les deux principales raisons du déficit prévu, soit la vente de l'école de l'Île d'Entrée et l'embauche d'une ressource additionnelle au service des ressources humaines.

K. Eldridge souhaite qu'on lui transmette par courriel la présentation PowerPoint sur le budget.

M. Clarke s'enquiert du projet de brigadier au carrefour de l'école secondaire de New Carlisle. N. Joncas, directrice générale, mentionne qu'elle attend de recevoir plus de renseignements de la part du ministère des Transports et espère pouvoir présenter plus d'information à ce sujet en octobre.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Rapport du protecteur de l'élève

C18-09-268

Il est proposé par G. Hayes d'approuver le rapport annuel reçu du protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2017-2018. (voir document au dossier)

ADOPTÉ

5.2 Fondation des transporteurs par autobus

On a reçu une lettre faisant part aux écoles de la date limite pour présenter une demande de financement. La Fondation des transporteurs par autobus offre un appui financier à des projets éducatifs, mais ne finance pas le transport en tant que tel.

ADOPTÉ

5.3 Parcs Canada – Plan de gestion du parc national Forillon

On a reçu une lettre de Parcs Canada sollicitant la participation d'un représentant du secteur de l'éducation et de la sensibilisation pour faire partie du comité consultatif sur le parc national Forillon. La date limite pour soumettre une candidature est le 28 septembre 2018. Les commissaires demandent à ce que la lettre en question soit transmise aux établissements scolaires.

6. ÉQUIPEMENTS/BÂTIMENTS

6.1 Liste des projets proposés dans le cadre des programmes Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2018-2019 (Mesures 50621 et 50622) et Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments et pour la résorption du déficit de maintien 2018-2019 (Mesures 50625 et 50626)

ATTENDU QU'en prenant les mesures susmentionnées, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) cherche à financer les travaux visant à maintenir et/ou à rénover l'ensemble des bâtiments de la Commission scolaire utilisés à des fins éducatives et administratives;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Shores a préparé une liste prioritaire des projets d'investissement à présenter au ministère de l'Éducation et de

l'Enseignement supérieur (MEES) à des fins d'autorisation, dans le cadre des programmes Maintien des bâtiments 2018-2019 (Mesure 50621), Résorption du déficit de maintien 2018-2019 (Mesure 50622), Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments 2018-2019 (Mesure 50625) et Enveloppe additionnelle pour la résorption du déficit de maintien 2018-2019 (Mesure 50626);

ATTENDU QUE cette liste doit être transmise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) par la Commission scolaire Eastern Shores;

ATTENDU QUE ladite liste des priorités proposées peut être sujette à d'éventuelles modifications;

C18-09-269

IL EST PROPOSÉ par G. Hayes que le Conseil des Commissaires approuve la liste des projets prioritaires proposés dans le cadre des programmes Maintien des bâtiments 2018-2019 (Mesure 50621), Résorption du déficit de maintien 2018-2019 (Mesure 50622), Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments 2018-2019 (Mesure 50625) et Enveloppe additionnelle pour la résorption du déficit du maintien 2018-2019 (50626);

IL EST PAR AILLEURS PROPOSÉ que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents connexes et qu'en son absence, la directrice des services financiers et directrice générale adjointe soit habilitée à le faire en son nom.

ADOPTÉ

6.2 École Grosse-Île – Don d'un terrain

Des discussions ont eu lieu sur l'éventuel don d'un terrain voisin de l'école. Rien n'a toutefois été déposé par écrit auprès de la Commission scolaire.

6.3 École Grosse-Île – Eau potable

Une discussion s'ensuit sur les éventuelles solutions pour remédier au problème d'eau potable à l'école Grosse-Île.

6.4 Mise à jour sur le projet de l'école de Métis-sur-Mer

Le projet progresse bien. C. Dugas, T. Fairservice, T. Renouf et M. Boulanger se trouvent à Métis-sur-Mer cette semaine pour aider à installer le matériel de technologie de l'information.

6.5 Mise à jour sur le projet de l'école Shigawake Port-Daniel

Le projet progresse bien et dans le respect du calendrier établi.

7. SERVICES ÉDUCATIFS

7.1 Politique ES-107

Cette politique sera déposée en octobre, afin que des correctifs puissent être apportés au document.

8. COMMISSAIRES

8.1 Désignation d'un webmestre et d'un administrateur externe

ATTENDU QU'une entente de principe, intitulée « *Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire* » (ci-après dénommée « **entente** »), a été conclue le 28 juin 2018 entre le représentant désigné et les commissions scolaires;

ATTENDU QUE ladite entente a été approuvée dans le cadre d'un jugement rendu par la Cour supérieure du Québec le 30 juillet 2018;

ATTENDU QUE l'entente prévoit la désignation d'un webmestre aux termes de l'article 4.5 de l'entente;

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer si elle doit gérer elle-même la transaction ou désigner un administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'entente;

ATTENDU QUE la désignation d'un webmestre, d'un administrateur externe et d'un vérificateur externe, selon le cas, est assujettie à l'approbation de la Cour supérieure du Québec dans les quarante-cinq (45) jours du jugement, selon l'article 4.7 de l'entente, au plus tard le 15 octobre 2018;

ATTENDU QUE la Cour doit avaliser, le 12 octobre 2018, le choix d'un webmestre, d'un administrateur externe et d'un vérificateur externe, selon le cas, comme le prévoit l'alinéa 145 du jugement de la Cour supérieure du Québec rendu le 30 juillet 2018;

ATTENDU QUE le webmestre, l'administrateur externe et le vérificateur externe doivent faire état à la Cour supérieure du Québec de leurs travaux spécialisés dans le contexte de la mise en oeuvre de l'entente, plus particulièrement en ce qui a trait aux articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi à titre de témoins experts de la Cour;

ATTENDU l'alinéa 146 du jugement de la Cour supérieure du Québec rendu le 30 juillet 2018 exigeant qu'un webmestre et un vérificateur soient désignés conformément à l'entente, et attendu que l'administrateur dont il est question au paragraphe 4.2.1 de l'entente respecte les modalités de ladite entente;

ATTENDU QUE l'article 42.1 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4), stipule qu'un contrat de service peut être conclu de gré à gré en pareilles circonstances;

ATTENDU le *Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions* et la politique sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et la possibilité pour le Conseil des Commissaires de déroger à leurs dispositions advenant des cas précis;

ATTENDU la présence de circonstances exceptionnelles;

ATTENDU que le montant précis des services demeure une approximation et pourrait tomber sous le seuil de l'appel d'offres public;

ATTENDU le dépôt d'une offre de services de Collectiva services en recours collectifs inc.;

ATTENDU le dépôt d'une offre de services de Société GRICS;

C18-09-270

Il est proposé par G. Briand :

DE RETENIR les services de Collectiva services en recours collectifs inc. à titre de webmestre;

DE RETENIR les services de Collectiva services en recours collectifs inc. à titre d'administrateur externe;

DE RETENIR les services de Société GRICS;

D'AUTORISER la directrice générale et le président à signer tout document qui pourrait donner effet à ces derniers.

ADOPTÉ

9. RESSOURCES HUMAINES

Un document comprenant divers compléments d'information est distribué aux membres du Conseil. (voir document au dossier)

10. SERVICES FINANCIERS

S. Ward, directrice des services financiers, informe le Conseil qu'un exercice de vérification externe a été entrepris. Elle espère que les états financiers seront présentés à la rencontre d'octobre.

11. DIRECTRICE GÉNÉRALE

11.1 Rapport de la directrice générale

N. Joncas, directrice générale, présente un rapport verbal au Conseil et fait part de ses observations et des engagements pris dans les domaines de l'éducation aux adultes, du secteur jeunesse et des partenariats communautaires.

La séance est temporairement levée jusqu'à midi (heure normale de l'Est), après quoi D. Gray s'absente pour le reste de la séance.

12. DIVERS

12.1 Présentation sur le CAMI

Helena Burke, directrice générale du CAMI, fait une présentation sur le projet visant à rénover et à promouvoir l'école de l'Île d'Entrée. (voir document PowerPoint au dossier)

11.2 DISCUSSION À HUIS CLOS

C18-09-271 Il est proposé par G. Briand de déclarer le huis clos à 13 h 15 (heure normale de l'Est).
ADOPTÉ

C18-09-272 Il est proposé par G. Briand de lever le huis clos à 13 h 35 (heure normale de l'Est).
ADOPTÉ

13. LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H 37

C18-09-273 Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. E. Beaulieu que la séance soit levée.
ADOPTÉ

Secrétaire générale

Président